



Nous vous présentons ci-dessous un résumé de l'aide qui vous est offerte via les différents programmes existants du gouvernement en date du 11 septembre 2019.

Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour fournir l'information la plus exacte possible, nous vous rappelons de toujours valider vos démarches avec votre direction d'établissement. La personne-ressource en culture-éducation de votre école peut aussi vous aider dans vos démarches. Si vous ne connaissez pas son nom, contactez la Direction de la formation générale des jeunes du MEES au 418 644-5240 ou au politique-culturelle@education.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE / ORGANISME	NOM DE LA MESURE	DATE D'ÉCHÉANCE	APPLICABLE SUR QUOI	MARCHE À SUIVRE	FORMULAIRES - LIENS (S'IL Y A LIEU)
MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Une École inspirante (#15230)	Selon l'école	<p>Vise le déploiement de diverses activités, sorties éducatives et projets spéciaux afin de stimuler les talents et les aptitudes des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres préparatoires - Billets d'entrée - Transport - Ateliers /Chantiers <p>*Cette mesure peut être jumelée avec « Sorties scolaires en milieu culturel » (voir plus bas)</p>	Chaque école gère le budget alloué. En principe, <u>vos directions connaissent la somme par jeune dont elles disposent.</u>	Nouvelle mesure de juillet 2018, se référer à la personne-ressource Culture-Éducation de votre commission scolaire.
MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Sorties scolaires en milieu culturel (#15186)	Selon l'école	<p>Cette mesure offre un montant pour chacun de vos élèves destiné <u>exclusivement</u> à soutenir les sorties scolaires en milieu culturel et pouvant aller jusqu'à 100%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Billets d'entrée - Transport - Ateliers /Chantiers <p>*Cette mesure peut être jumelée avec une École inspirante (voir plus haut)</p>	Pour l'année 2019-2020, votre référent sera votre direction d'école. Chaque école gère le budget alloué. TOUTES les écoles ont eu le financement.	Contactez votre répondant culture-éducation pour en savoir plus. Informations
MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Jeunes actifs au secondaire	AVANT LE 30 NOVEMBRE 2019	<p>Activités/Sorties mais à l'extérieur des heures de classe (parascolaires). À la RTA, cette mesure est applicable sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extrêm'ados - Sorties en soirée - LIRTA 	Le Ministère informe les commissions scolaires des modalités du programme, incluant les critères que leurs écoles doivent respecter pour la présentation des projets.	INFORMATIONS ET MARCHÉ À SUIVRE

			<p>But : Assurer une plus grande participation des jeunes à « risque » en parascolaire.</p>	<p>Chaque commission scolaire offre à ses écoles secondaires la possibilité d'élaborer un projet d'activités parascolaires qui respecte les critères ministériels. L'école élabore son projet, le fait approuver par le conseil d'établissement puis le transmet à la commission scolaire.</p>	
<p>MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</p>	<p>La culture à l'école – Volet 1/2</p>	<p>Pour la CSDL : 3 novembre 2019</p> <p>À vérifier pour les autres</p>	<p>- VOLET : Ateliers culturels à l'école</p> <p>Pour la RTA sont admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers pratiques à l'école - Rencontres préparatoires en classe 	<p>Pour les écoles de <u>Laval</u>, la RTA se charge de faire la demande pour vous.</p> <p>Pour les autres, dites-nous et on vous aidera avec votre demande.</p>	<p>Formulaire Ateliers à l'école</p> <p>Peut aussi être différent selon les C.S.</p>
<p>MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</p>	<p>La culture à l'école – Volet 2/2</p>	<p>11 octobre 2019</p> <p>Sous réserve des budgets disponibles, un 2ème appel de candidatures pourrait avoir lieu au cours de l'année scolaire 2019-2020</p>	<p>- VOLET : Une école accueille un artiste</p> <p>But : Permettre aux élèves de participer à un travail d'expérimentation artistique de longue durée et donne la possibilité à des artistes de vivre une résidence dans l'objectif de créer une œuvre personnelle.</p>	<p>La RTA peut vous aider à monter votre projet. Ensuite la CP en Arts fait le relais entre votre école et le Ministère.</p> <p>Pour les autres, dites-nous et on vous aidera avec votre formulaire.</p>	<p>Informations</p> <p>Formulaires</p>
<p>CALQ</p> <p>Conseil des arts et des lettres du Québec</p>	<p>Mesure de soutien au transport lors de sorties scolaires en milieu culturel</p>	<p>Mesure reconduite, mais date non connue pour l'instant.</p>	<p>Transport dans un endroit culturel reconnu (c'est le cas de la RTA), sur présentation de facture d'autobus. Cette aide peut atteindre un maximum de 40% de votre facture.</p>	<p>La RTA demande cette subvention pour vous à partir du moment où vous réservez. L'école doit nous faire parvenir la facture en mai et la soumission à l'automne.</p>	<p>La RTA fait les démarches pour vous.</p>